

République Française
Département : AIN
Arrondissement : Belley
Commune de HAUT VALROMEY

Procès verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024

Le mardi 01 octobre 2024 à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernard ANCIAN.

Secrétaire de la séance : Nathalie GERBER

Présents : Bernard ANCIAN, Daniel BAILLY, Jean-Marc BERNE, Vanessa BERNE, Coralie CHAPELAND, Norbert CHAREYRON, Nathalie GALLET, Nathalie GERBER, Nicolas GUDIN, Nelly MARÉCHAL, André MARTINOD, Stéphane MORGANTE, Tanguy PERRET, Jean ROCHE, Abel VUAILLAT

Représentés :

Absents et excusés : Gérard BERTHET, Renaud TROCCON

Début de séance : 20h10

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09/09/2024
- Recrutement d'un agent technique à temps complet
- Demandes de subventions : associations locales
- Décisions modificatives
- Point sur le travail des commissions

Questions diverses :

- Résiliation de la mutualisation avec le syndicat AGEDI du service DPO (Délégué à la Protection des Données)
- Fusion avec la commune de Ruffieu :
- *Point sur les commissions communales
- *Dates des réunions des commissions
- *Mail de la Préfecture concernant les représentants à la Communauté de Communes et au Sivom du Valromey

- Travaux d'agrandissement des toilettes publiques situées aux Plans d'Hotonnes

Délibérations du conseil :

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 septembre 2024 est approuvé par le Maire et le secrétaire.

Demande de subvention : association Sou des Ecoles d'Hotonnes (N° DE_2024_079)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le courrier de demande de subvention transmise à la commune par le Sou des Ecoles d'Hotonnes. L'association sollicite la commune pour l'aider à financer les manifestations prévues en 2024 à savoir une sortie à la maison des jeux de Champagne en Valromey, des sorties ski, cinéma et découverte de l'agriculture.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 1 200 € au financement de ces activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-DECIDE D'ALLOUER une subvention d'un montant de 1 200 € à l'association Sou des Ecoles d'Hotonnes afin de contribuer à l'organisation des activités prévues en 2024.

Recrutement d'un agent technique pour accroissement temporaire d'activité (N° DE_2024_080)

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de l'activité en période estivale.

Il y aurait lieu, de créer un emploi d'agent technique à raison de 35h00 de travail hebdomadaire suite à la non reconduction d'un contrat à durée déterminée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent technique à compter du 04/11/2024
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.
- **DECIDE** de rattacher cet emploi à l'échelle indiciaire des agents techniques échelle C1.
- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

NB : Il serait peut-être intéressant de faire appel à des entreprises extérieures pour les travaux d'élagage ou autre. Il reste difficile de trouver des personnes formées aux travaux avec des engins tels tracteurs épareuses, lames et étraves. A noter également que des agents sont proches de la retraite.

Demandes de subventions : association comice agricole de la montagne (N° DE_2024_078)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention transmise en mairie par le Président de l'association dénommée comice agricole de la montagne. Depuis plusieurs années, ce comice agricole reste l'élément moteur de la foire d'Hotonnes qui a lieu en octobre. Cette manifestation permet de valoriser l'intérêt de l'élevage de montagne auprès du grand public.

Monsieur le Maire propose, vu l'intérêt de cette manifestation pour le territoire, de renouveler la subvention attribuée chaque année à cette association.

Il précise que cette association a fourni un bilan financier et un bilan d'activités complet et propose d'allouer l'aide suivante :

Désignation association ou établissement	Montant de la subvention en euros
Comice agricole de la montagne	1 200

Madame Vanessa Berne ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE** le versement d'une subvention de 1200€ à l'association comice agricole de la Montagne.
- PRECISE QUE** les crédits sont disponibles en dépenses de fonctionnement au compte 65748.

.-Point sur le travail des commissions :

- *Commission forêt, voirie : réunion le mardi 24/09/2024. Un compte rendu sera transmis au conseil municipal. Date des prochaines réunions 07/10/2024 à 19h30 Plan d'aménagement avec l'ONF et 08/10/2024 à 20h00 en présence de la commission de Ruffieu
- *Commission sociale, scolaire, communication : 16/11 repas des anciens au Grand Abergement 14/12 Noël des enfants au Grand Abergement 23/11 marché de Noël à Songieu.
- *Commission travaux : les travaux de réfection de la façade de l'ancienne poste d'Hotonnes ont débuté ce jour.
- *Commission urbanisme eau assainissement : une réunion sera programmée vers le 22/10/2024 puis suivi d'une réunion avec la commission de Ruffieu en novembre

Questions diverses :

- 11/11 sera célébré à Songieu cette année.
- Résiliation de la mutualisation avec le syndicat AGEDI du service DPO (Délégué à la Protection des Données) : voir si le service pourrait être mutualisé avec d'autres communes
- Fusion avec la commune de Ruffieu :
 - *Mail de la Préfecture concernant les représentants à la Communauté de Communes (2 délégués dans l'ordre du tableau du nouveau conseil municipal) et au Sivom du Valromey (4 délégués titulaires).
 - *Point sur les commissions communales : les membres actuels seront reconduits au 01/01/2025. Il faudra également revoter pour les représentants aux organismes extérieurs.

*Dates des réunions des commissions : à voir avec Monsieur le Maire de Ruffieu

-Travaux d'agrandissement des toilettes publiques situées derrière la Maison des Plans. En attendant, les regards des toilettes seront réparés avant la saison hivernale. Le conseil donne son accord de principe sur le projet qui sera validé par une délibération ultérieurement.

-Une date pour la prochaine commission finances sera transmise sous 15 jours aux membres de la commission.

-Recensement 2025 : il manque encore 2 agents recenseurs.

-Résultat de la consultation des communes pour le transfert de la compétence urbanisme et la mise en œuvre du PLUI : 19 pour 18 contre. Cependant la minorité de blocage de 25% s'applique donc le transfert et l'élaboration du PLUI sont refusés.

-Voirie : programme de réfection de voirie 2024. Une remarque est faite sur la qualité des travaux effectués route de la Roche au Grand Abergement.

-Travaux dans les logements au Petit Abergement : mise en place d'un ballon d'eau chaude car 1 des appartements n'en dispose pas.

-Convention de forage : réunion jeudi 3 octobre avec le consultant pour faire un point sur la proposition de Granulats de Franche Comté.

-Point sur le litige concernant la réfection d'un mur à Sothonod. L'avocat de l'administrée a transmis à la commune un projet de protocole d'accord.

-Date des prochains conseils municipaux : 05/11/2024

Fin de séance : 21h25

Bernard ANCIAN
Président de séance



Nathalie GERBER
Secrétaire de séance